



CENTRE DE FORMATION HORTIBAT
SIÈGE : Route Nationale, «Hameau Le Jeune Bois» 59157 Beauvois en Cambrésis.
ANTENNES : 102 Ter rue de Saint Quentin 02110 Bohain en Vermandois
19 rue Hoche 02700 Tergnier
204 rue Burgault 59113 Seclin (au sein du Domaine Napoléon)
75 rue Blanqui 59215 Abscon
SIRET : 482 155 827 00025 APE : 8559A N° Déclaration d'activité : 31 59 06203 59
03.27.85.15.37 hortibat-formation@orange.fr



MODULE DE FORMATION:

CRÉATION D'ESCALIERS ET DE GRADINES

Objectif (s): Conduire une étude en vue de créer des escaliers ou des gradines dans un aménagement paysager.

Public et pré-requis: Tous public

Durée: 70 heures de formation en centre

Accès et conditions d'admission : Entrées et sorties permanentes

Contenu:

Apport théorique et pratique

- Connaissances des différents mortiers, bétons, granulats, matériaux et normes
- Terminologie
- Les différents styles d'escaliers
- Implantation : * calcul de la dénivellation * calcul de la longueur de l'escalier * implantation
- Réalisation d'un escalier maçonné
- Réalisation d'un escalier en pierres naturelles
- Réalisation de gradines
- Association du minéral et du végétal

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

Séances de formation en salle équipée de vidéo projecteurs pour la théorie (support pédagogiques et techniques).
Explications et exercices pratiques au sein de notre plateau techniques : atelier permanent jardin pédagogique, avec mises en situation réelle.

EPI non fournis. Mise à disposition des moyens pédagogiques du centre : atelier, jardin, matériel, salle de cours, bibliothèque, salle informatique.

La formation est assurée par notre équipe de formateurs qualifiés et expérimentés.

Suivi et évaluation:

Un livret de compétences est établi avec progression tout au long du parcours de formation et évaluations réalisées en cours de formation. Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités de financement :

- ◆ Dans le cadre d'un Contrat de Professionnalisation (prise en charge par l'OPCO)
- ◆ Dans le cadre d'un Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- ◆ Dans le cadre du Compte Personnel de Formation (CPF)
- ◆ Dans le cadre d'une formation salariée financée par l'employeur (Plan de développement des compétences)
- ◆ Autofinancement

Coût :

11€ de l'heure par stagiaire. L'adaptation de la formation à chaque parcours permet une tarification à la carte.

Accessibilité :

Locaux : règlementation ERP

Locaux accessible aux PMR

Orientation et adaptation pédagogique possible, tutorée par un référent handicap.